

Le tarif d'un comptable pour une SARL

Description

Le tarif d'un comptable pour une SARL apparaît comme un paramètre crucial au moment de choisir son prestataire. En effet, le gérant cherche à recevoir les conseils les plus avisés pour la gestion et le pilotage de son entreprise **au meilleur prix**. Or, s'y retrouver parmi les multiples offres demeure compliqué. Découvrez quels éléments influencent le [prix d'un expert-comptable](#).

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Quels critères impactent le tarif d'un comptable pour une SARL ?

Solliciter des devis auprès de plusieurs prestataires s'avère indispensable en vue d'obtenir le meilleur tarif pour la comptabilité de sa SARL. En effet, un expert-comptable **fixe librement ses honoraires** en fonction de plusieurs critères.

L'étendue de sa mission

Sa formation et son expérience du terrain confèrent à l'expert-comptable des **compétences comptables, fiscales et légales**, ce qui en fait un intervenant précieux. En effet, le dirigeant peut le solliciter pour diverses prestations telles que :

- Formalités de création d'entreprise, principalement la rédaction des statuts ;
- Préparation d'un prévisionnel financier ;
- [Saisie comptable](#) journalière ;
- Établissement des comptes annuels ;
- Déclarations fiscales et sociales, telles que la déclaration de TVA ;
- Gestion des ressources humaines, comme la rédaction des contrats de travail ou l'établissement des fiches de paie ;
- Élaboration d'états financiers intermédiaires pour le suivi de l'activité ;
- Conseils pour la gestion et le pilotage de l'entreprise.

Par conséquent, le tarif d'un comptable pour une SARL dépend avant tout de l'**étendue de la mission confiée** par le gérant de la société.

À noter : Le Code de déontologie des experts-comptables impose la signature d'un document qui définit les obligations de chaque partie : la lettre de mission. Ce contrat permet de structurer et de sécuriser la relation professionnelle.

La complexité du dossier

Le tarif d'un comptable pour SARL prend également en considération le secteur d'activité de l'entreprise. En effet, certains métiers comportent des spécificités qui nécessitent **un grand volume de travail et des connaissances plus pointues**.

Par exemple, tenir la [comptabilité d'un restaurant](#) sera **plus onéreux** que celle d'une société de création de sites internet, car ce type d'activité requiert :

- L'élaboration d'un plan comptable sur mesure ;
- Une parfaite maîtrise des multiples taux de TVA en fonction des produits et du lieu de consommation ;
- L'encodage de nombreuses écritures comptables.

La notoriété du cabinet comptable

Autre critère qui influe le tarif d'un comptable pour [SARL](#) : la **notoriété du prestataire**. Cette dernière peut reposer sur plusieurs éléments :

- Son ancienneté ;
- Sa taille ;
- La satisfaction de sa clientèle.

En toute logique, faire appel à un cabinet comptable qui jouit d'une expertise reconnue se paie au prix fort.

De plus, un expert-comptable réputé choisit généralement d'établir ses **bureaux au cœur d'une grande métropole**. Or, les prix de l'immobilier en centre-ville sont plus élevés qu'en périphérie. Par conséquent, le montant de ses honoraires tient compte de ce paramètre.

Par ailleurs, un cabinet côté doit faire preuve d'exigence dans son recrutement pour conserver son standing et fournir une prestation de qualité. S'entourer de **collaborateurs talentueux** engendre des frais que l'expert-comptable répercute sur ces clients.

Quelles sont les obligations comptables de la SARL ?

À l'instar des autres sociétés commerciales, la législation définit les obligations comptables auxquelles sont soumises les SARL. Néanmoins, elles peuvent bénéficier d'assouplissements sous réserve de respecter certains plafonds.

Tenir la comptabilité de façon régulière

Dès lors qu'elle respecte les seuils définis par la loi, une SARL peut relever du **régime simplifié d'imposition (RSI)** et de ses obligations comptables allégées. Par conséquent, elle doit uniquement :

- Tenir une comptabilité de trésorerie sur base de ses flux financiers ;
- Enregistrer les dettes et les créances à la clôture de l'exercice.

En cas de franchissement de ces seuils, la société bascule automatiquement au **régime réel normal**. Ainsi, elle a l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement, ce qui implique de :

- Comptabiliser de façon chronologique l'ensemble des transactions qui affectent le patrimoine de l'entreprise ;
- Contrôler la valeur des éléments qui composent le patrimoine de l'entreprise au moins une fois par an en effectuant un inventaire ;
- Tenir des [documents comptables spécifiques](#), tels que le livre-journal et le grand livre.

Autre point important qui détermine le tarif d'un comptable pour SARL : l'obligation de recourir à un [Plan Comptable Général \(PCG\)](#) adapté à cette forme juridique. En effet, il comporte des **comptes spécifiques** tels que :

- 455 « Associés – Comptes courants » ;
- 457 « Associés – Dividendes à payer » ;
- 6281 « Concours divers (cotisations) » pour enregistrer les frais d'adhésion à un organisme de gestion agréé ;
- 64111 « Rémunération gérance » ;
- 641110 « SSI – URSSAF » ;
- 641120 « Vieillesse » ;
- 641150 « Sécurité Sociale des Indépendants SSI ».

Préparer des comptes annuels

À l'issue de chaque exercice comptable, le gérant convoque obligatoirement une assemblée générale ordinaire (AGO) pour **rendre compte de sa gestion et présenter les comptes annuels** de l'entreprise aux associés.

Ces derniers s'établissent sur base de la comptabilité et le tarif d'un comptable pour SARL peut inclure leur préparation. Ils se composent nécessairement de **trois éléments** distincts :

- [Bilan comptable](#) ;
- Compte de résultat ;
- Annexe.

De plus, la société doit impérativement **déposer ses comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce**. Pour ce faire, elle dispose d'un délai d'un mois à compter de leur approbation par l'AGO en vertu de l'[article L232-22 du Code du commerce](#). Cependant, ce délai s'allonge à deux mois si elle opte pour la voie dématérialisée.

Le non-respect de cette obligation légale entraîne le paiement d'une **amende de 1 500 euros** par l'entreprise. De plus, la société et le gérant engagent leur responsabilité civile si l'absence de dépôt porte préjudice à un tiers.

Bon à savoir : Sous réserve de se conformer aux seuils définis par la loi, une SARL peut bénéficier d'allègements et déposer une version simplifiée de ses comptes annuels.

Contrôler la comptabilité de la SARL

En vertu de l'[article L223-35 du Code du commerce](#), une SARL doit obligatoirement **nommer un commissaire aux comptes (CAC)** dès lors qu'elle franchit deux des trois plafonds définis par décret à la clôture de l'exercice comptable. Ces seuils s'appliquent au :

- Total du bilan ;
- Chiffre d'affaires annuel hors taxes ;
- Effectif moyen de la société.

De plus, les associés doivent impérativement désigner un CAC pour **attester de la sincérité et de la conformité de la comptabilité**

si la SARL :

- Occupe un rôle de société mère et dépasse les plafonds évoqués précédemment ;
- Constitue une filiale significative contrôlée par une société mère à la tête d'un groupe qui franchit certains seuils.

En cas de non-respect de l'obligation de nommer un [commissaire aux comptes](#), les décisions collectives validées en assemblée générale en son absence sont **frappées de nullité**. De plus, le gérant de la SARL s'expose à de lourdes sanctions :

- 30 000 euros d'amende ;
- 2 ans d'emprisonnement.

À noter : Même lorsqu'elle n'en a pas l'obligation, une SARL peut nommer un CAC pour garantir la transparence de sa comptabilité vis-à-vis de ses partenaires commerciaux et financiers. Dans ce cas, son mandat se limite à une durée de 3 ans contre 6 ans en cas de désignation obligatoire.

Adhérer à un centre de gestion agréé

L'adhésion à un centre de gestion agréé (CGA) ne constitue pas une obligation légale pour une société à responsabilité limitée. Toutefois, elle évite à une SARL soumise à l'impôt sur le revenu (IR), comme une [SARL de famille](#), de devoir s'acquitter d'une **majoration sur la fraction des profits** qui revient à chaque associé.

Actée par le gouvernement français, la fin de ce dispositif ne sera définitive qu'**à compter de 2023**. D'ici là, le taux de la majoration va :

- Passer de 20 à 15 % en 2021 ;
- Se limiter à 10 % courant 2022.
- Disparaître totalement en 2023.

De plus, l'adhésion à un CGA permet aux dirigeants de bénéficier d'une [réduction d'impôt pour frais de comptabilité](#) sous certaines conditions. Cet avantage fiscal correspond aux **deux tiers des dépenses engagées**, dans la limite de 915 euros par an. Ainsi, il allège mécaniquement le tarif d'un comptable pour la SARL.

En revanche, les SARL qui relèvent de l'**impôt sur les sociétés (IS)** ne sont pas éligibles à l'avantage fiscal. Cependant, leur adhésion leur permet de bénéficier des services du CGA et donc de moins solliciter leur expert-comptable. Par conséquent, elles réduisent tout de même le coût de leur comptabilité.

Bon à savoir : Profiter des avantages cités précédemment dès la première année requiert de compléter le bulletin d'adhésion au CGA au cours des cinq premiers mois de l'exercice et de s'acquitter de la cotisation annuelle.

Combien coûte la comptabilité d'une SARL ?

Contrairement à d'autres professions libérales comme les notaires, chaque cabinet comptable fixe librement ses honoraires. En effet, l'Ordre des Experts-Comptables n'impose **pas de grille tarifaire**.

Par conséquent, le tarif d'un comptable pour SARL dépend des critères déjà évoqués, à savoir :

- L'étendue de la mission ;
- Le secteur d'activité de l'entreprise ;
- La notoriété de l'expert-comptable.

Pour l'exécution des tâches basiques, comme **la tenue de la comptabilité et l'élaboration des comptes annuels**, les tarifs pour une SARL débutent à :

- 950 euros HT avec un comptable en ligne ;
- 1 600 euros HT avec un cabinet de proximité.

Dès lors que le gérant sollicite l'expert-comptable pour la réalisation de **prestations additionnelles**, le coût augmente. Par exemple, il faut compter environ :

- 25 euros HT pour l'établissement d'un bulletin de salaire ;
- 30 euros HT pour la préparation et le dépôt de la [déclaration mensuelle de TVA](#) ;
- 90 euros HT de l'heure pour la rédaction de contrats ;
- Entre 100 et 250 euros HT de l'heure pour des conseils personnalisés.

Comment réduire le tarif du comptable pour sa SARL ?

L'expert-comptable joue un rôle central dans le pilotage et la prise de décisions d'une entreprise. Par conséquent, la recherche du meilleur tarif d'un comptable pour sa SARL ne doit pas se faire **au détriment de la qualité**.

Évaluer ses besoins avec précision

L'un des meilleurs moyens de diminuer le coût de la comptabilité pour sa SARL consiste à **déterminer scrupuleusement les missions** pour lesquelles l'intervention d'un professionnel s'avère indispensable. Par exemple :

- La constitution de sa société ;
- La gestion de la paie et des ressources humaines ;
- L'élaboration de situations intermédiaires et de tableaux de bord ;
- La préparation d'un compte de résultat prévisionnel.

Ainsi, le gérant pose les bases d'une **relation professionnelle durable et satisfaisante** pour toutes les parties.

De plus, cette analyse s'avère indispensable pour **comparer les différentes offres de prix**. Par conséquent, établir la liste de ses besoins constitue une étape fondamentale pour prospecter efficacement les [cabinets d'expertise-comptable](#).

Réaliser soi-même une partie des travaux comptables

La législation n'impose pas le recours à un expert-comptable pour remplir les obligations comptables et fiscales de son entreprise. Par conséquent, le dirigeant dispose d'une **totale liberté** pour déterminer le degré d'intervention de son comptable.

Par exemple, le gérant peut solliciter un cabinet comptable uniquement pour réaliser l'établissement de la liasse fiscale et **se charger lui-même des enregistrements comptables**. Ainsi, il réduit le tarif du comptable pour sa SARL au strict minimum.

Cependant, cette option requiert l'acquisition d'un [logiciel de comptabilité](#) par l'entreprise. En effet, elle doit être en mesure de fournir l'ensemble des documents comptables **en cas de contrôle fiscal**.

De plus, la tenue de la comptabilité exige que le dirigeant y consacre **plusieurs heures chaque mois**. Or, il délaisse le développement de l'activité pendant ce temps. Pour pallier à ce problème, il dispose de plusieurs alternatives :

- Déléguer les tâches administratives à l'un de ses collaborateurs ;

- Embaucher un salarié à mi-temps ;
- Faire appel à un comptable freelance.

À noter : Confier la comptabilité de sa SARL à un prestataire externe autre qu'un expert-comptable ne libère pas le mandataire social de sa responsabilité civile. En effet, le gérant demeure le seul responsable en cas d'erreurs ou d'omissions.

Opter pour un expert-comptable en ligne

Faire appel à un [expert-comptable en ligne](#) permet de réduire drastiquement le tarif du comptable pour sa SARL. En effet, un cabinet sur Internet affiche généralement des prix **jusqu'à 40 % moins élevés** qu'un cabinet de proximité.

Cet écart de prix s'explique par :

- La localisation des bureaux dans un secteur où l'immobilier est meilleur marché ;
- La limitation du nombre de déplacements des collaborateurs chez les clients au strict minimum ;
- Le recours à un logiciel de gestion performant qui automatise la saisie des écritures comptables.

Outre le tarif attractif, un cabinet comptable sur Internet présente **plusieurs avantages** pour le gérant :

- Gagner du temps ;
- Disposer de données comptables en temps réel ;
- Accéder à ses tableaux de bord où qu'il se trouve.

En revanche, s'entourer d'un expert-comptable en ligne implique d'effectuer l'**intégralité des échanges de façon dématérialisée**. Par conséquent, le gérant doit être à l'aise avec le numérique.

Nous vous invitons aussi à consulter notre article sur le [comptable fiscaliste](#).

FAQ

Quelle est la différence entre un comptable et un expert-comptable ?

Bien que leur métier semble similaire, de nombreuses différences existent entre un comptable et un expert-comptable notamment :

- La formation suivie ;
- Les responsabilités ;
- La portée des missions ;
- La couverture du risque en cas de contrôle fiscal ;
- Le coût.

Quel est le salaire moyen d'un comptable ?

Le salaire moyen d'un comptable varie en fonction du nombre d'années d'expérience, mais surtout de sa spécialité. Par exemple, en début de carrière :

- Un comptable clients touche approximativement 25 000 euros ;
- Un comptable unique gagne en moyenne 31 000 euros ;
- Un comptable fiscaliste perçoit environ 35 000 euros.

Quel budget pour créer son entreprise ?

Le budget pour créer son entreprise oscille entre 790 et 3 300 euros. Il se décompose ainsi :

- Environ 250 euros pour la publication de l'annonce légale ;
- 40 euros pour les frais de greffe ;
- Entre 500 et 3 000 euros par la rédaction de ses statuts.